Image not found or type unknown

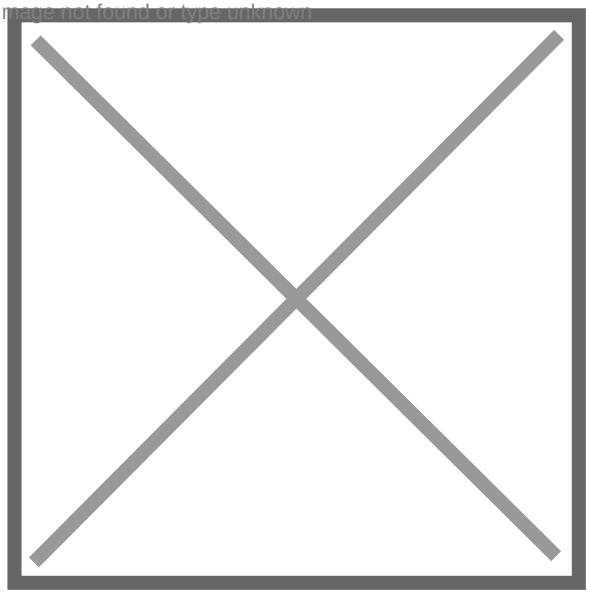

Congé sans solde - double cdi - licenciement économique

Par **beneart**, le **12/09/2008** à **12:52**

Bonjour, la société qui m'emploie actuellement ne m'a versé qu'en date du 12/09 mon salaire d'août et ne devrait pas pouvoir me payer en septembre. Nous allons faire l'objet d'un licenciement économique à court terme et certainement déposer un dossier de cessation des paiements.
Je suis actuellement en CDI mais j'ai trouvé un autre poste en CDI et je devrai commencer très rapidement. Mon employeur me propose de prendre un congé sans solde à durée indéterminée pour me libérer de mon poste actuel et que je puisse profiter du licenciement économique (cela m'évite de démissionner) tout en travaillant à temps plein pour le compte d'un nouvel employeur. Est-ce légal ou est-ce que je risque d'entrainer ma responsabilité en acceptant ce congé sans solde ? Peuvent-ils se retourner contre moi pour un motif quelconque ou cette solution vous parait-elle pertienente ?
Merci par avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés